



Refus employeur congé à 80%

Par **KARIBOU83**, le **28/06/2016** à **12:43**

Bonjour,

Je suis actuellement en congé parental à temps plein jusqu'au 18 septembre. J'ai adressé un courrier à mon employeur afin que mon congé soit prolongé et transformé en un temps partiel (80%) avec comme souhait de ne pas venir travailler les mercredis.

Mon employeur refuse de répondre favorablement à ce souhait et me propose de partir plus tôt en fin de journée pour compenser.

Je sais qu'il ne peut me refuser le 80% dans la mesure où le courrier est parti dans les délais mais qu'il peut aussi choisir mes hiraires comme il le souhaite...

Ma question est la suivante...ai-je un recours ou pas contre sa décision? Dois-je obligatoirement me plier à sa proposition?

Merci par avance de votre aide.

Par **P.M.**, le **28/06/2016** à **15:09**

Bonjour,

Si les parties n'arrivent pas à se mettre d'accord c'est l'employeur qui a le dernier mot pour fixer les modalités du temps partiel dans le cadre du congé parental, comme vous l'indiquez, il faudrait que vous puissiez prouver un abus de droit pour exercer un recours qui risque de durer beaucoup plus longtemps que le dit congé parental...

Par **KARIBOU83**, le **28/06/2016** à **15:24**

c'est ce que je craignais..merci pour votre aide